

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**  
Réunion du 03 octobre 2024

**Rapport du Président**

Vocation 1 : Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités Objectif stratégique 1.3 : Partager et protéger l'eau Objectif opérationnel 1.3.3 : Partager l'eau pour permettre ses différents usages.

**Objet : Convention de partenariat entre le PnrL et les 4 communautés de communes du SAGE Rupt de Mad Esch Trey, portant sur l'animation de la stratégie de préservation et de valorisation des ressources en eau et de partage de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (dite Poste CTEC, Contrats de Territoire Eau et Climat de l'AERM) sur la période 2025-2028.**

Et

**Convention de partenariat entre le PnrL et les 4 communautés de communes du SAGE Rupt de Mad Esch Trey, portant sur l'animation du SAGE sur la période 2025-2028 (dite Poste SAGE).**

En qualité de structure porteuse du SAGE Rupt de Mad Esch Trey, le PnrL assure l'animation du SAGE, en lien avec les 4 Communautés de communes concernées (Mad & Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre et Terres Toulousiennes). L'élaboration et la mise en œuvre des actions pour la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques sont inscrites dans des Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) qui sont l'outil contractuel de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse permettant de financer ces opérations avec les maîtres d'ouvrages.

Concernant le bassin versant du Rupt de Mad, un CTEC Rupt de Mad est en cours ; il doit être renouvelé en 2025. Sur les bassins versants de l'Esch, du Trey et du Terrouin, un nouveau CTEC est acté politiquement par les acteurs du territoire et en particulier par les communautés de communes, mais doit être rédigé et approuvé en 2025.

Les deux outils nécessitent de l'animation, de la coordination, du suivi dans la mise en œuvre et de rendre compte de l'activité auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ces missions seront celles d'un futur chargé de mission qui travaillera en étroite collaboration avec l'animatrice du SAGE. Cette embauche permettra de réorienter la mission de l'animatrice du SAGE sur l'élaboration même du SAGE.

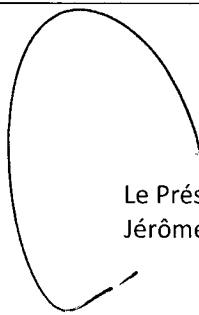
La convention de partenariat entre le PnrL et les 4 communautés de communes du SAGE Rupt de Mad Esch Trey précise les modalités d'accueil et de répartition financière des 20% restant à la charge de la structure porteuse, après déduction des 80% d'aides financières apportées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette répartition est la même que celle des autres conventions passées dans le cadre du SAGE, à savoir : 4% PnrL et 16% pour les Communautés de Communes.

La convention actuelle portant sur l'animation du SAGE prendra fin cette année. Une nouvelle convention doit être signée entre le PnrL et les 4 Communautés de communes concernées (CC Mad & Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre et Terres Toulousiennes). Elle reprend les mêmes termes que la précédente et inclut un volet communication

Les projets de convention sont annexés à ce rapport.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- d'**APPROUVER** le projet de convention entre le PnrL et les Communautés de communes Mad & Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre et Terres Toulouses, portant sur l'animation de la stratégie de préservation et de valorisation des ressources en eau et de partage de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Contrats de Territoire Eau et Climat de l'AERM).
- d'**APPROUVER** la reconduite et le projet de convention entre le PnrL et les Communautés de communes Mad & Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre et Terres Toulouses, portant sur l'animation du SAGE Rupt de Mad Esch Trey.
- d'**AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président  
Jérôme END